



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-QUE-089

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).  
**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

### Titre de la simple question

Accès aux soins sur la base de leur couverture d'assurance LAMAL

### Texte déposé

Il existe des centres médicaux qui ont pour pratique d'exiger le paiement de la consultation lors de la consultation elle-même. A cet effet, ils font signer lors de la prise de rendez-vous un document qui stipule : « Je prends note que si mon assurance figure parmi les caisses Assura et Sanagate la facture médicale sera réglée sur place ».

Le droit aux soins est un droit humain inaliénable et inconditionnel.

Si on doit payer la consultation sur place, c'est rendre l'accès aux soins conditionnel à la capacité financière.

Différencier les patients suivant leur caisse d'assurance, sachant que l'assurance de base est obligatoire et que celle-ci couvre les frais selon un tarif identique pour chacun, paraît discriminatoire.

Cette pratique peut dissuader les personnes qui sont vulnérables sur un plan financier ou social de consulter et pourrait les exposer à une aggravation de leur problématique de santé ou à des complications. Cela a certainement un coût important sur le plan sanitaire, social et économique.

Je demande quelles sont les éléments qui permettent au Conseil d'Etat d'autoriser à pratiquer des centres médicaux en discriminant les patients selon leur caisse d'assurance de base obligatoire ?

### Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Keller Vincent

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**